

Conseils pour les parents et tuteurs

Outil

Ressource: Créer des milieux attentifs à l'asthme

Il en incombe aux parents et tuteurs de fournir au personnel du service de garde d'enfants des renseignements à jour sur l'asthme de leur enfant ainsi que les médicaments et le matériel requis pour sa prise en charge. Ils devraient le faire au début de l'année, peu importe si leur enfant fréquente le service de garde pour la première fois ou non. Le service de garde devrait être informé de tout changement concernant l'asthme de l'enfant qui touchera sa routine, son rendement ou sa capacité à participer aux activités.

Voici une liste des responsabilités des parents et tuteurs à respecter pour favoriser la création d'un service de garde d'enfants sécuritaire et bienveillante. Assurez-vous de suivre les consignes suivantes :

- Remplissez et retournez tous les formulaires inclus dans la trousse d'information sur l'asthme, y compris le **Plan de prise en charge de l'asthme de l'enfant**.
- Rencontrez l'administrateur ou un membre du personnel travaillant avec les enfants du service de garde pour discuter des formulaires que vous avez remplis provenant de la trousse d'information sur l'asthme et des besoins de votre enfant pour assurer sa sécurité et sa pleine participation.
- Avisez le service de garde ou le personnel de tout changement concernant l'affection de votre enfant (par exemple, changement de médicament, crise d'asthme ou rhume récent).
- Apportez les médicaments et le matériel nécessaires au service de garde. Assurez-vous que le médicament de votre enfant est bien étiqueté, qu'il est en quantité suffisante, qu'il n'est pas périmé et qu'il est accessible rapidement et facilement en tout temps au service de garde. Si le personnel doit aider votre enfant à prendre son inhalateur, vous devez lui fournir des instructions sur la façon d'administrer correctement le médicament.

- Préparez votre enfant aux excursions organisées par le service de garde et discutez au préalable des problèmes possibles avec le personnel qui est responsable de superviser les enfants.